



## Que faire quand un héritier refuse la vente d'un terrain

Par **booba95**, le **09/05/2012** à **18:30**

Bonjour,

Ma mère est décédée en octobre 2010 et mon grand père maternel en mars 2011.

Au décès de mon grand père, ma sœur et moi avons donc hérité des biens de notre grand père avec les 5 frères et sœurs de ma mère.

Jusqu'ici la succession s'est bien déroulée, malgré le fait que nous sommes 7 à hériter ( 5 oncles et tantes et ma sœur et moi qui comptons comme une seule part, celle de ma mère). Cependant, il reste un terrain de 1 hectare qui est mis en vente à 82500€. Nous avons enfin eu une proposition à 75000€ la semaine dernière mais mon oncle est le seul à avoir refusé la vente.

Son argument est qu'il en veut absolument 82500€ même si tout le monde sait qu'il souhaite conserver ce terrain pour se faire construire une maison dessus plus tard. Or les ressources de mon oncle sont faibles et ce projet n aboutira pas avant des décennies. Il ne peut pas non plus nous racheter nos parts par manque de moyen.

J'ajoute à cela que les sœurs de ma mère ont des revenus plutôt faible et que ces 12000€ ( montant que chaque part doit toucher) leur seraient vraiment utile pour respirer un peu.

Même si la signature de tous les héritiers est obligatoire pour une vente, y a t il un recours afin de vendre ce terrain ?

Sommes nous obligé d'aller au tribunal pour forcer notre oncle à vendre le terrain ou à racheter nos parts ?

Dans l'attente de vos réponse,

Cordialement,